

BAREME DES REMBOURSEMENTS

des frais de déplacements des Arbitres, Arbitres Assistants et Délégués opérant pour le compte du
DISTRICT DE L'ALLIER DE FOOTBALL
SAISON 2018 / 2019

A. INDEMNITE FIXE D'EQUIPEMENT ET DE REPRESENTATION

Arbitrage Seniors		
Arbitre Central Division Départemental 1		35 €
Arbitre Central Autres Divisions		31 €
Arbitre Central féminines seniors (à 8 et à 11)		31 €
Arbitre Assistant		24 €
Délégation		14 €
Coupe d'Allier Seniors		
Arbitre Central		31 €
Arbitre Assistant		24 €
Challenge LANOIX (à 8 et à 11)		
Arbitre Central		31 €
Arbitre Assistant		24 €
Futsal Seniors	(Forfait, sans frais de déplacement)	45 €
Arbitrage Jeunes		
Arbitre Central U16 à U18		25 €
Arbitre Central U14 à U15		20 €
Arbitre Assistant (toutes catégories jeunes)		14 €
Arbitre U 13	(Forfait, sans frais de déplacement)	20 €
Coupe d'Allier Jeunes		
Arbitre Central U16 à U19		25 €
Arbitre Central U14 à U15		20 €
Arbitre Assistant		17 €
Futsal Jeunes	(Forfait, sans frais de déplacement)	30 €

B. FRAIS DE DEPLACEMENT

La distance kilométrique entre la résidence et le lieu de la rencontre est basée par voie routière sur le trajet BASE FOOTCLUBS.

Le montant des frais de déplacement est calculé en multipliant le kilométrage parcouru (distance référence x 2) par l'indemnité kilométrique.

Indemnité kilométrique **0,401 €** par km avec minimum 12 €

C. INDEMNITE CONTROLE -EXAMEN - TUTORAT

Forfait : 25 €

Les indemnités doivent être réglées le jour même aux ayants droit, soit avant, soit après le match. En cas de non paiement, le Comité Directeur et ses Commissions prendront toutes les mesures afin que le bon droit de chacun soit respecté.

Toute contestation ou réclamation relative au règlement financier d'un match devra être présentée au District dans un délai de 24 heures pour pouvoir être prise en considération.